



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la
CAGB le :

**Séance du jeudi 13 octobre 2011
qui s'est déroulée au Grand Besançon -
La City - Salle 101**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 12 mai 2011, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le jeudi 13 octobre 2011 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

BUREAU DECISIONNEL

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Alain BLESSEMAILLE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 15 septembre 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

↳ R 2.1 - Convention constitutive de groupement de commandes - Création d'un site Internet de covoiturage, hébergement, maintenance du site et proposition d'un plan de communication

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes avec le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Besançon, pour la création d'un site Internet de covoiturage, hébergement, maintenance du site et proposition d'un plan de communication,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.2 - Création d'un tarif préférentiel réservé aux abonnés Ginko pour le stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la création d'un tarif préférentiel réservé aux abonnés Ginko pour le stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV,
- se prononce favorablement sur la convention de partenariat afférente, conclue entre le Grand Besançon, la société Besançon Mobilités et la société EFFIA,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Projet Temis Sciences - Extension salle blanche - Vente d'assiette foncière à la Région Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la vente de 761 m² d'emprise comprise dans le terrain d'assiette de l'immeuble Temis Innovation, au profit de la Région Franche-Comté, pour un montant total de 15 220 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (septembre 2011)

Mme MENETRIER et MM. MOYSE, STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat, dans le cadre de la réalisation d'une maison relais constituée de 12 studios (rue Charles Viancin à Besançon), pour un montant total de 441 293,50 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Recrutement de 3 Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement de 3 agents non titulaires sur des postes d'Assistants d'Enseignement Artistique, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Recrutement de 2 Assistants Spécialisés d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement de 2 agents non titulaires sur des postes d'Assistants Spécialisés d'Enseignement Artistique, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Recrutement d'1 Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 4 heures, au sein du département « Théâtre » (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'1 agent non titulaire sur un poste d'Assistants d'Enseignement Artistique, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement de 3 Professeurs d'Enseignement Artistique (catégorie A, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement de 3 agents non titulaires sur des postes de Professeurs d'Enseignement Artistique, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R 6.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation d'une étude de prospective - « Territoire 2030 »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation d'une étude de prospective - « Territoire 2030 »,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive afférente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Agréments PLS - Programmation 2011 de Droit commun

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les 5 dossiers de demande d'agrément PLS,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions d'agrément correspondantes, pour 66 logements de type PLS.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 13 octobre 2011

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 2.2, 3.1, 1.1.1, 1.2.1, 6.1, 7.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h20.

Etaient présents : Jean-Louis FOUSSERET, Gabriel BAULIEU (à partir du rapport 3.1), Jean-Pierre MARTIN, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 2.1), Nicolas BODIN (à partir du rapport 3.1), Robert STEPOURJINE, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Pierre TAILLARD, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves GUYEN (à partir du rapport 2.1), Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marcel FELT, Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1 et jusqu'au rapport 1.1.1), Daniel HUOT, François LOPEZ, Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Roland DEMESMAY, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), Bernard MOYSE, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 3.1)

Etaient absents : Jean-Claude ROY, Emmanuel DUMONT, Jean-Jacques DEMONET, Frank MONNEUR, Pierre CONTOZ, Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : P. CONTOZ, JC. ROY

Mandataires : JP. DILLSCHNEIDER, JP. GOVIGNAUX

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 13 octobre 2011

Au Grand Besançon

SOMMAIRE

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↵ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau	8
--	---

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

↵ R 2.1 - Convention constitutive de groupement de commandes - Création d'un site Internet de covoiturage, hébergement, maintenance du site et proposition d'un plan de communication	8
↵ R 2.2 - Création d'un tarif préférentiel réservé aux abonnés Ginko pour le stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV	10

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↵ R 3.1 - Projet Temis Sciences - Extension salle blanche - Vente d'assiette foncière à la Région Franche-Comté	10
---	----

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↵ R 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (septembre 2011)	11
---	----

Ressources Humaines

↵ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement au CRR	11
---	----

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↵ R 6.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation d'une étude de prospective - « Territoire 2030 »	11
---	----

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↵ R 7.1 - Agréments PLS - Programmation 2011 de Droit commun	21
--	----

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Bureau
Séance du jeudi 13 octobre 2011

La séance est ouverte à 18h15, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 22h20.

- : - : - : - : - : - : - : - : -

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

M. LE PRESIDENT.- Alors le secrétaire de séance. Ca peut être qui ? Alain. Tu feras un beau secrétaire de séance. Qu'est-ce qu'il y a d'autre ? Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté.

***Examen de rapports des Commissions n°08 et n°09
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.***

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

↳ R 2.1 - Convention constitutive de groupement de commandes - Création d'un site Internet de covoiturage, hébergement, maintenance du site et proposition d'un plan de communication

M. GUYEN.- En 2004, dans le cadre de la mise en place de son Plan de Déplacements Entreprise, la Ville de Besançon a mis en place des actions, notamment de covoiturage. Les autres collectivités territoriales : Conseil Régional, Conseil Général et CAGB, ont souhaité s'associer. Un site Internet a été créé en 2006. La convention de partenariat engage les différentes parties, depuis fin 2007 jusqu'en 2012. En 2011, les 4 collectivités partenaires ont été rejointes par le Grand Dole et ont souhaité améliorer le service existant pour avoir une refonte du site Internet. Les modalités financières étant différentes de la convention constitutive, le Grand Besançon a décidé de ne pas reconduire la convention.

Donc cette nouvelle convention va inclure, évidemment, le Grand Dole. Il convient donc de se regrouper pour constituer un groupement de commandes, avec les prestations suivantes : création d'un site Internet de covoiturage, hébergement et maintenance du site Internet de covoiturage et mise en place d'un plan de communication, lié au covoiturage.

La répartition des coûts : ce serait 20 % chacun puisque nous sommes 5 collectivités.

Voilà, donc on vous demande de vous prononcer sur la constitution d'un groupement de commandes avec les 4 autres collectivités, y compris le Grand Dole et la Ville de Besançon pour la création du site Internet de covoiturage, hébergement, maintenance du site.

M. LE PRESIDENT.- Tu peux m'expliquer ? Pourquoi n'y a-t-il pas la Ville de Dole ?

M. GUYEN.- Ah, ça c'est une bonne question. Pourquoi n'y a-t-il pas la Ville de Dole ? Est-ce qu'elle a été sollicitée ?

M. LE PRESIDENT.- Pourquoi le Grand Besançon paie 2 fois ? Pourquoi la Ville paie 20 % et le Grand Besançon paie 20 % ? Il doit y avoir quand même un parallélisme des formes : ou les 2 agglos paient seules, ou les 2 villes et les 2 agglos paient.

M. CHAUVIN.- On n'a pas posé la question comme ça à la Ville de Dole, c'est qu'en fait la Ville de Besançon était membre fondateur du site de covoiturage.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais enfin, ce n'est pas parce que tu es membre fondateur...

M. CHAUVIN.- Je vous dis les choses telles quelles, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je pense qu'il faudrait quand même demander à la Ville de Dole s'ils ne veulent pas participer. Ca représente combien ?

M. CHAUVIN.- Ca représente en tout 2 000 € par collectivité.

M. LE PRESIDENT.- Oui, bon d'accord. Non, mais même sur le principe.

M. CHAUVIN.- Le marché n'est pas lancé, mais l'ordre de grandeur c'est 2 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Moi, je demanderais quand même au Maire de Dole s'il accepte. Ne serait-ce que pour lui, il a intérêt d'être dans le groupe de travail, c'est même pas une histoire de récupérer...

M. GUILLEMET.- Moi j'ai une question : est-ce que ça ne va pas faire beaucoup de sites ? Je crois qu'il y a déjà un site national qui existe, celui de l'Ademe.

M. GUYEN.- Oui, il y a celui de France Bleu aussi. Il y en a plein.

M. GUILLEMET.- Oui, mais il n'y a pas beaucoup de gens qui convoitent, donc s'il y a de plus en plus de sites, ça risque d'être compliqué. Il faudrait que tout soit dans le même site. Il y a des passerelles ? Comment ça se passe concrètement avec les sites déjà existants ?

M. VAN HERREWEGHE.- Oui, il y a des passerelles.

M. LE PRESIDENT.- Enfin, c'est quand même peut-être mieux d'avoir un site de covoiturage local, qui soit sur notre portail à nous.

M. GUYEN.- C'est surtout des sites de covoiturage de proximité, qui sont aussi liés aux autres transports.

M. GUILLEMET.- Il y a 2 choses en termes de covoiturage, il y a celui de proximité, et là c'est plutôt dans les PDE, et il y a le grand covoiturage.

M. LE PRESIDENT.- C'est national ça.

M. GUILLEMET.- Oui, voilà, mais ce serait bien qu'il y ait une cohérence.

M. GUYEN.- Dans ce cas là, c'est quand même les Autorités Organisatrices des Transports qui ont fait ce site de covoiturage, donc il y a la proximité aussi des transports en commun.

M. LE PRESIDENT.- Bon, cela dit il faudra vérifier ça.

M. GUYEN.- Oui, et puis la Ville de Dole.

Le Président revient sur le rapport, après l'examen du rapport n°2.2.

M. LE PRESIDENT.- Je vais revenir une seconde sur le rapport précédent. Je pense qu'il faudrait peut-être mettre quelque part que, dans le cadre de la constitution de notre Syndicat Mixte, ou Pôle métropolitain, avec Vesoul, avec Lons-le-Saunier et Pontarlier, il faudrait par la suite étendre aussi ce site de covoiturage à Lons-le-Saunier, à Vesoul et à Pontarlier. Ce pourrait d'ailleurs être un axe, assez fort, de travail.

Et puis, deuxième chose, pour faire écho à ce que disait Nicolas GUILLEMET, peut-être qu'on pourrait demander, lorsque qu'on va faire ce site-là, qu'il y ait un lien avec les sites nationaux, pas qu'on refasse un boulot qui est déjà fait par ailleurs, ce n'est pas la peine, qu'il y ait au moins un lien avec les sites nationaux.

Vous êtes d'accord pour le mettre dans la commande ? Simplement qu'on prévoit bien, parce qu'en fait on va faire un groupement de commandes, qu'on prévoit bien qu'on puisse l'étendre à d'autres villes, parce qu'il faut pouvoir l'étendre, je ne sais pas, ne serait-ce que demain à Saint-Vit, ou à Gray, à Marnay... Et qu'on puisse donc l'étendre au niveau national, mais pas recréer quelque chose qui existe déjà, qu'on puisse se connecter par un lien, ce n'est pas grand chose à faire.

↳ R 2.2 - Création d'un tarif préférentiel réservé aux abonnés Ginko pour le stationnement en gare de Besançon Franche-Comté TGV

M. GUYEN.- Rapport 2.2 : la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Besançon Mobilités et EFFIA, en charge de la gestion du stationnement de la gare de Besançon Franche-Comté TGV. L'objet est de mettre en œuvre une tarification multimodale, incitative, pour l'utilisation combiné du stationnement dans cette gare et du transport public pour se rendre jusqu'à Besançon.

Cette tarification s'applique sur les abonnements mensuels et annuels du stationnement en gare de Besançon Franche-Comté. Pour tout abonné mensuel ou annuel, la baisse sera de 20 €. La réduction consentie du coût de stationnement est prise en charge par EFFIA, société gestionnaire du stationnement.

Evidemment, le coût sera proposé, donc sera mis en place dès la mise en service de la LGV Rhin-Rhône, donc au mois de décembre. Et donc, nous devons signer cette convention, avec l'entreprise gestionnaire du parking, qui définit évidemment les modalités techniques et financières du déploiement de cet avantage tarifaire.

M. DEMESMAY.- Tu parles bien du parking SNCF ?

M. GUYEN.- Oui, oui, du parking SNCF.

M. DEMESMAY.- Donc ça coûtera 50 € ? Le combiné Parking SNCF / Transports ?

M. GUYEN.- Sur les abonnements mensuels ou annuels, c'est ramené à 50 €.

M. CHAUVIN.- Le stationnement sera ramené à 50 € au lieu de 70 €. Par contre vous paierez votre abonnement Ginko par ailleurs.

M. GUYEN.- Ce n'est valable que sur les abonnements mensuels ou annuels.

M. LE PRESIDENT.- Je ne comprends pas bien.

M. DEMESMAY.- Pour le mois de parking gare LGV.

M. CHAUVIN.- Oui, 50 € au lieu de 70 €, le tarif normal.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- A la condition que tu aies un abonnement Ginko.

M. GUYEN.- Mensuel ou annuel, c'est uniquement sur ces 2 abonnements.

M. LE PRESIDENT.- Bien.

***Examen de rapports de la Commission n°02
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.***

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Projet Temis Sciences - Extension salle blanche - Vente d'assiette foncière à la Région Franche-Comté

M. MARTIN.- Le rapport 3.1 concerne l'opération de Temis Sciences qui est conduite, comme chacun sait, sous maîtrise d'ouvrage déléguée du Conseil Régional de Franche-Comté. Dans le programme, il est notamment prévu la construction d'un volume venant en extension de la salle blanche actuelle de l'immeuble Temis Innovation qui est propriété du Grand Besançon. Il est donc nécessaire que le terrain d'assiette de l'extension à venir soit vendu à la Région de Franche-Comté. Cette vente concernant une emprise de 761 m² interviendra au prix de 20 €/m² HT, soit un montant global de 15 220 €.

M. LE PRESIDENT.- Bon. Il y a des remarques ?

***Examen de rapports de la Commission n°03
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.***

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (septembre 2011)

M. LE PRESIDENT.- Garanties d'emprunt : MENETRIER, POISSENOT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote. Gaby.

M. BAULIEU.- Oui, donc on peut, sur la plupart de ces rapports, ce soir, passer rapidement. Donc, sur le rapport 1.1.1, il s'agit d'une garantie pour Grand Besançon Habitat, d'un montant de 441 293 €. Vous avez l'opération qui est concernée. Les ratios prudentiels ont été vérifiés : RAS.

***Examen de rapports de la Commission n°01 (volets « Finances » et « Communication »)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.***

Ressources Humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement au CRR

M. BAULIEU.- Le rapport est sur table : ajustements techniques suite à des procédures de recrutement au CRR et mises à jour. Il s'agit d'un complément, on est toujours dans le cadre du projet d'établissement. Il s'agit donc de faire les mises à jour, plus - je l'évoquais déjà à l'autre séance, dans un précédent rapport - plus le fait de vérifier la situation d'un certain nombre d'agents dont les carrières n'avaient pas été suivies comme elles l'auraient du. Donc il y a des mises à jour qui sont opérées, donc il n'y a pas de changement de structure par rapport à ce que nous avons voté dans le plan.

***Examen de rapports des Commissions n°01 (volets « Ressources Humaines »), n°04 et n°05
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.***

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R 6.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon pour la réalisation d'une étude de prospective - « Territoire 2030 »

M. LE PRESIDENT.- Je sais qu'il y a eu quelques soucis par rapport à ce rapport. Ce que je voulais redire, on va donc en discuter, en autre sur le comité de pilotage, on va largement en discuter, il n'y a pas de souci particulier. Il y a eu un rapport qui a été présenté et qui n'a pas reçu, pour un certain nombre de raisons, un avis favorable de la Commission et donc je pense qu'il y a la possibilité de tout à fait dire les choses. Je voudrais simplement vous rappeler qu'en commission, on a eu le cas d'ailleurs ce soir, il y a des avis qui sont donnés et ensuite c'est au Bureau de décider. Si il y a des problèmes au niveau du comité de pilotage ou de l'Audab, on en discute, on va pas du tout ce prendre la tête pour ça.

Simplement il faut savoir qu'il y a une présentation de la prospective Franche-Comté 2040 prochainement, c'est demain, à la Région de Franche-Comté, c'est pourquoi j'insiste un peu pour qu'on puisse en parler car on se retrouve demain en conférence des exécutifs pour en parler. Bon, la Région, vous savez qu'elle bâtit une prospective Franche-Comté 2040, après on en pense ce qu'on en veut, mais plutôt du bien, même si quelquefois, je l'ai vu dans certains documents, il y avait des choses qui étaient, à mon sens, un peu tirées par les cheveux, mais enfin, il est quand même bon qu'on se préoccupe de l'avenir de notre Région et donc de notre Agglo. Tout cela va se traduire par des documents régionaux, dans un schéma régional d'orientations, ce qui s'appelle un SRADT.

Depuis 1 an la Région a associé des experts et il y a eu des débats, des ateliers, et maintenant elle souhaite consulter les Collectivités, d'où l'interpellation lors de la conférence des exécutifs sur les 4 défis qui ont été identifiés pour la Franche-Comté. Donc on va être interpellé demain par rapport à ça. Il y a un défi de métropolisation et de ruralité. On veut nous interroger sur ça, on doit donner quelques pistes demain, mais on a jusqu'à la fin de l'année pour travailler. C'est pourquoi il faut qu'il y ait un comité de pilotage, avec des gens qui vont bien dedans, pour travailler, pour s'interroger sur les échelles adéquates de gouvernance territoriale, sur la complémentarité entre 2 têtes, 2 métropoles Franc-Comtoises, sur l'attractivité de la Région, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est le défi énergétique et climatique : quelle autonomie, quelle écologie industrielle, quels rendements énergétiques pour les bâtiments ? Ce sont des choses qu'on connaît assez bien.

Le troisième point, c'est le défi économique : quel est le lien entre l'industrie, l'énergie, les ressources naturelles, le rôle des TIC, la place de la Région.

Et ensuite le défi démographique, social et culturel : quelles offres de service dans la Région, quelle innovation sociale, la place la culture...

Donc, pour tout ça, il va falloir qu'on fasse une contribution du Grand Besançon. Moi je pense que d'ici la fin de l'année, il faut qu'on travaille aussi au niveau de nos services, peut-être avec d'autres, mais au niveau de nos services. On a un Pôle Stratégie et Territoires ici, dont le responsable est M. BARIOULET, qui est un pôle mutualisé d'ailleurs entre la Ville et l'Agglomération. Nous avons convenu, vous vous en souvenez, de mettre un peu en coordination - ce qui n'est d'ailleurs pas totalement illogique - entre ce qu'on faisait à l'Agglomération et au niveau de la Ville. Donc on doit mettre tout cela en route d'ici la fin de l'année, et puis actualiser les schémas qu'on a ici au sein de l'Agglomération : c'est notre Plan Climat Energie Territorial, c'est « Grand Besançon 2015 - Entrepreneurial, technologique et tertiaire ». Il faut maintenant qu'on actualise tout ça. Et puis il y aura en début 2012 une restitution qui va être faite dans le cadre d'un événement - que je ne connais pas encore - mais qui sera envisagé, mis en place par la Région.

Alors, tout au long de l'année 2012, il faut que nous présentions la méthodologie, d'ailleurs je crois que c'est là-dessus qu'il y a eu des débats hier soir. Il faut qu'on regarde comment on articule notre prospective à nous, puisqu'on a aussi des gens qui sont payés pour faire ça, qui complètent d'ailleurs ce qui se fait au niveau de la Ville, pour qu'on ait une perspective à long terme, pour avoir des orientations qui soient partagées à la fois entre le Grand Besançon, les Communes de la périphérie et la Ville de Besançon, qu'on ait vraiment un socle commun. C'est ça l'objectif. Moi, il faut aussi quand même que j'ai quelques idées, c'est pour cela qu'on doit avoir un débat, parce que demain - c'est toujours pareil, on est toujours associé tardivement, il faut aller vite - donc il faut qu'on ait quelques débats et puis il y a une méthodologie à mettre en place sur laquelle on peut largement discuter. Et c'est pour cela que, moi, j'ai souhaité quand même, même si ce rapport avait été retiré, j'en assume la totale responsabilité, que l'on présente quand même ce dossier parce que moi, demain, quand je vais aller à la Région, je dois au moins savoir ce qu'on en pense, car je ne vais pas aller demain comme ça et dire « eh ben non... » Alors effectivement on aurait peut-être pu en parler avant, bon, c'est sûr, sauf qu'on a pas forcément les informations depuis très longtemps venant de la Région, que M. BARIOULET, lui, vient d'arriver, il est train de travailler là-dessus. Donc j'ai proposé qu'il y ait quelques vues qui soient présentées puis ensuite qu'on décide de cela.

M. BARIOULET, je vais peut-être vous passer la parole. Nicolas, tu veux dire un mot ?

M. BODIN.- En fait on a commencé un travail avec les différentes Commissions en début d'année. On a fait un bilan, au niveau de l'Agglomération depuis 2001. On a déjà rencontré les Commissions Finances et Transports.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'était pas forcément dans ce cadre-là.

M. BODIN.- Non, l'objectif était de faire un bilan afin de pouvoir se projeter sur 2030, 2040. Il y a le Scot qui doit normalement être définitivement terminé en décembre.

M. LE PRESIDENT.- On l'espère.

M. BODIN.- En principe c'est plutôt bien parti, il faut attendre, sachant globalement que le Scot, c'est plutôt à l'horizon 2025.

(Inaudible)

Je disais donc que le pilotage ce fera bien au niveau du service PST, qui est un service mutualisé Communauté d'Agglomération / Ville de Besançon, et donc, au niveau de la Communauté d'Agglomération, ça ce jouera bien avec la commission 6, que je préside. Donc ça, c'est la composition du comité de pilotage qui a été présentée hier soir, effectivement, à mon avis il faut l'amender puisque, notamment, la part des Bisontins est à mon avis très importante par rapport aux élus extras bisontins, je pense qu'il faudrait rééquilibrer les choses.

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord, mais je veux dire que les élus Bisontins ont été mis là parce qu'ils avaient des responsabilités, c'est ça qu'il faut expliquer.

M. BODIN.- Sauf que pour des extras bisontins, on constate qu'il y a quand même beaucoup d'élus qui sont également bisontins.

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord pour qu'on le modifie. Mais je ne veux pas qu'on pense que la Ville de Besançon veut phagocytter ça. Par exemple, ALLEMANN, il a un rôle, c'est lui qui s'occupe des PRU. BAULIEU, c'est parce qu'il est 1^{er} Vice-Président. BODIN, parce qu'il est Président de la Commission. GOVIGNAUX, parce que lui c'est sous sa responsabilité au niveau des territoires. Ça n'a pas été mis pour des Bisontins, c'est pas ça. J'ai bien entendu votre demande, moi, ça ne me pose pas de problème à partir du moment où il y aura quand même un groupe de travail. Parce qu'après il y a le travail des Commissions, autant à la Ville qu'à l'Agglo, qui doivent nourrir ça. Mais bon la demande c'était en fait que Jean-Paul y soit....

M. DILLSCHNEIDER.- Moi, j'étais un peu étonné, en tant que Vice-Président, justement, à la prospective, d'être d'une part, non seulement pas informé sur le sujet - je l'ai découvert en Commission - et en plus...

M. LE PRESIDENT.-Le problème, ça ne peut pas être toute la Commission, parce qu'on ne peut pas faire travailler toute la Commission 8. On va essayer d'être efficace.

M. DILLSCHNEIDER.- Le terme qui est marqué ici, sur mon cavalier, c'est peut-être abusif.

M. LE PRESIDENT.-Qu'est ce qu'il y a marqué ?

M. DILLSCHNEIDER.- Il y a marqué prospective et planification.

M. LE PRESIDENT.-Ah oui, non ! J'explique, on n'avait mis que les présidents pour pas qu'il y en ait de trop.

M. DILLSCHNEIDER.- Mais alors, Pierre Contoz, il n'est pas président.

M. LE PRESIDENT.- Mais alors, pourquoi on a mis Contoz ?

M. DILLSCHNEIDER.- Eh bien, je sais très bien pourquoi il a été mis.

M. LE PRESIDENT.- Alors pourquoi ?

M. DILLSCHNEIDER.- Parce qu'il gueule tout le temps et, du coup, on s'est dit qu'il valait mieux l'avoir.

M. LE PRESIDENT.- Non, ce n'est pas pour ça ! Tu aurais pu y être toi aussi alors ! Non, non, c'est pas ça, je vais te dire pourquoi : c'est parce qu'il est aussi un de nos représentants, entre autres, à la CDCl. Non, mais attendez, c'est pas comme ça que cela a été fait, parce que moi je suis, vous le savez, très attentif à ça. Je ne sais plus exactement comment ça a été fait. Marie-Odile, il doit certainement y avoir aussi une raison, dont je ne me souviens plus. GOVIGNAUX, CONTOZ, BODIN, BAULIEU, ça c'est facile à dire. CRABBÉ-DIAWARA, je ne me souviens plus pourquoi, bon...

Moi je pense que s'il faut rajouter 2 membres au niveau de l'Agglomération, quitte à en remettre 1 au niveau de la Ville, ou 2 au niveau de la Ville pour que cela soit équilibré, moi ça ne me pose aucun problème, aucun. C'est pour cela que je dis que ce n'est pas la peine de se prendre la tête avec ça. Ce que je voulais surtout vous dire, enfin je pense que vous l'imaginez, c'est qu'il n'y pas de volonté délibérée de ma part d'éliminer un tel ou un tel ou d'en mettre un autre parce qu'il gueule plus. C'est vraiment pas ça. Bon, maintenant, moi je suis d'accord qu'on vous remette les 2 et on ôtera 2 personnes au niveau de la Ville pour ça soit équilibré. Il y a aussi 2 représentants de l'opposition municipale, peut-être qu'ils en voudront même un 3^{ème}, moi j'en sais rien.

M. DEMESMAY.- La discussion qu'on a eu hier soir, ça portait déjà sur le projet d'Agglo : le bilan qu'on est en train de faire, d'une part, et qu'y n'est pas terminé. Il y a une Commission qui fournit un très gros travail, d'ailleurs assez intéressant, pour voir comment, du projet on avait fait la réalisation. Et ça nous semblait utile et au moins respectueux du travail qui a été fait, qu'on voit justement comment on réalise nos projets, de manière, avant d'en faire un autre, qu'on attende les conclusions de celui-là, avant de réattaquer une perspective. Ca c'était le premier point.

Le deuxième point, qui a été mal vécu par la Commission, c'est que ce rapport arrive et puis qu'on nous dit : « signez là en bas », alors qu'on n'en avait jamais entendu parler. Donc les gens l'ont assez mal vécu. Le Maire de Pouilley, posant la question publique en disant : « A quoi on sert, en quoi ça vaut le coût de s'investir si réellement notre travail n'est pas considéré, si c'est considéré comme signé, si ce n'est pas discuté ? ». Dans cette Commission on discute un peu de ces projets, ça nous aurait semblé normal d'en discuter avant que ça n'arrive. Les gens ont mal vécu le fait qu'on soit mis devant le fait accompli.

M. LE PRESIDENT.- Alors attendez, ça c'est un autre problème. Simplement là, aujourd'hui on en est où ? Le rapport c'est quoi ? C'est une convention constitutive d'un groupement de commandes. Effectivement, c'est évident que le travail qui a été fait par les Commissions doit être intégré. Mais on n'en est pas là aujourd'hui. On décide de faire un groupement de commandes pour lancer un appel d'offres, pour retenir quelqu'un. C'est tout.

M. DILLSCHNEIDER.- Sauf qu'hier soir, les rapports nous ont été présentés dans le sens inverse. C'est ça qui a amené le débat.

M. LE PRESIDENT.- Peut-être, ça c'est possible. Moi je n'ai pas suivi ça dans le détail. Je ne sais pas pourquoi c'est arrivé à ce moment-là. Certainement parce qu'on doit en parler au niveau de la Région. Il est bien entendu que le travail de diagnostic qui est fait, entre autres, avec l'Audab, avec le PST, ce travail-là, c'est mal me connaître que de penser qu'on pourrait s'asseoir dessus, puisque c'est le diagnostic de ce qu'on a fait. Aujourd'hui, alors je ne sais pas dans quel ordre ça a été présenté hier soir, pour moi, manifestement, c'est dans le bon ordre. Il est bien évident que là on discute pour m'autoriser à signer une convention avec la Ville pour une étude de prospective et cette étude prospective devra bien sûr s'appuyer sur ce qui a été fait auparavant. C'est évident. Aujourd'hui on ne vous demande pas de valider un rapport qui ne tiendrait pas compte du travail. S'il y a des gens qui se sont investis dans ce domaine, il est bien évident qu'on doit tenir compte de ce diagnostic, mais bien sûr. Mais là, aujourd'hui, c'est une convention constitutive. Il va y avoir certainement une procédure, c'est le Code des marchés publics. Ce groupement de commandes, dans combien de temps va-t-il être opérationnel ? Dans 3 mois. Oui, c'est 90 000 €, ça va être dans 3 ou 4 mois. Donc il s'agit de m'autoriser à lancer le groupement. C'est tout. Il ne s'agit pas de finaliser les choses ce soir.

M. DILLSCHNEIDER.- Moi, ce qui me choquait - et c'est ce qu'on a dit hier - c'est que, quand même, depuis 2 ans Gabriel BAULIEU n'arrête pas de nous parler d'économies, serre les budgets des Commissions, on serre les robinets de tous les côtés et, comme par hasard, tout d'un coup, pour une étude, alors qu'il y a quand même un certain nombre de moyen à la PST, c'est du moins mon sentiment, ce sont des gens compétents...

M. LE PRESIDENT.- Tu en as le sentiment, je peux moi-même te le confirmer : ce sont des gens compétents.

M. DILLSCHNEIDER.- J'ai vu des gens de la Ville de Besançon qui m'apparaissent tout-à-fait compétents aussi.

M. LE PRESIDENT.- Le montant de l'étude, ce n'est pas moi qui l'ai déterminé.

M. DILLSCHNEIDER.- On est là à chercher des gens extérieurs qu'on est prêt à payer 90 000 € et en interne on nous serre le « quiqui » de tous les côtés...

M. LE PRESIDENT.- Non, il ne s'agit pas de redonner de l'argent. Il ne s'agit pas de redonner une mission à l'Audab, ce n'est pas ça. Moi je le dis très clairement, ce n'est pas ça. Simplement, si vous trouvez que l'Audab doit travailler avec nous sur le diagnostic, on travaille ensemble. Ensuite qu'est ce qu'il y a à faire ? Il y a de l'animation et ensuite il y a la rédaction. Moi, il me semble qu'effectivement lorsqu'on veut avoir un regard nouveau, c'est bien de s'appuyer sur les gens de chez nous, à savoir le PST et l'AudaB, mais c'est bien aussi d'avoir un regard extérieur. Si tu veux avoir un avis objectif sur le tramway, il ne faut pas me le demander à moi parce que je suis dedans toute la journée, ou sur l'Audab à toi, tu es dedans toute la journée. Donc, ce qu'on voulait, ce que je pense qu'il faut faire, c'est avoir un avis extérieur par rapport à ça. Bon.

Alors que le montant soit élevé, peut-être qu'il faut en rediscuter. Moi, je ne sais pas comment a été fixé ce montant.

M. VAN HERREWEGHE.- C'est une estimation.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais cela dit, quand vous votez 90 000 €, c'est vrai que généralement, ils vous en donnent pour 90 000 €, si vous mettez 60 000 €, ils vous en mettent pour 60 000 € et si vous mettez 50, ils vous en mettent pour 50. Alors qu'on regarde. Parce que sur le fait que Gabriel BAULIEU - et tu peux même rajouter le Président - vous serre - parce qu'il ne fait que ce que je lui demande de faire et donc, moi, je l'assume totalement ! Bon. Qu'on regarde le montant. Ok.

Moi, il me semble que quand on veut faire un peu de prospective, il faut qu'on se base sur les gens de chez nous, il y en a à la Ville, il y en a à l'Agglomération. Le PST est même mutualisé. Il faut, pour le diagnostique, qu'on s'appuie sur notre agence d'urbanisme aussi, mais après, lorsqu'on va le voir rédiger, avoir un avis extérieur, je ne sais pas si ça vaut 90 000 €. Pour répondre à ta question, je pense qu'il faut qu'il y ait effectivement un avis extérieur. Pas des gens qui baignent là-dedans, parce que, quand tu fais faire une analyse par ceux qui ont fait le boulot, ils ne vont pas te dire qu'il faut faire autrement ! C'est comme si tu demandes à un élu de valider ou de parler de ce qu'il fait. Il va te dire, généralement, que c'est bien. Parce qu'il y a quand même très peu d'élus qui sont suffisamment cons pour faire des choses qui ne sont pas bonnes. Ça peut arriver, mais enfin, globalement, non. Quand tu fais quelque chose tu penses que c'est bon. C'est pour ça que, moi, je ne sais pas ce qu'il s'est passé hier soir mais, très clairement, ce que je redis par rapport à ça c'est que là c'est un groupement de commandes qu'il faut passer avec la Ville pour 50 %. Que le montant soit revu, moi je n'y suis pas opposé.

M. DEMESMAY.- Ce n'est pas 90 000 €, c'est bien 110 000 €, puisque l'on parle de 2 fois 55 000 €.

M. DILLSCHNEIDER.- Quand on est Vice-Président, on n'est jamais consulté.

M. LE PRESIDENT.- Non mais attendez, il vient d'où ce rapport ? Non, mais attendez, ce n'est pas moi qui l'ai mis sur la table. Il vient d'où ? De quel circuit ? Personne ne sait ? Ce n'est pas de la génération spontanée quand même.

M. DILLSCHNEIDER.- On l'a découvert hier soir, c'était un peu tard. Ou on sert à quelque chose ou on ne sert à rien. Mais un moment donné, systématiquement, on n'est jamais consulté.

M. LE PRESIDENT.- Bon. Sur le fait que les Vice-Présidents soit associés par rapport à cela, ça me paraît normal. Bon. Moi, ce que je propose pour essayer d'avancer : je pense que il faut déjà modifier la composition du Comité de pilotage, moi je suis prêt à ce qu'on vous remette les 2 dedans. Je pense qu'effectivement, si vous n'avez pas eu ce dossier-là pour des raisons X, Y ou Z que j'essaierai de tirer au clair, ce n'est pas normal. Vous devez être associés par rapport à ça.

Deuxièmement, le montant de l'étude, on regarde. Oui, parce que c'est 90 000 € HT, je pense qu'effectivement c'est un montant qui est quand même assez important et qu'on peut se poser légitimement la question. Enfin, écoutez, vous savez que moi je ne suis pas pour les études qui ne servent à rien. Il faut peut-être que vous rediscutiez du contour de l'étude et du montant du financement, on peut très bien dire qu'il faut ôter... Moi, je ne sais pas, s'il le faut, moi, je veux bien qu'on recule d'un mois.

M. DILLSCHNEIDER.- Cela dit, si c'est pour 2030, on est pas à 2 semaines non plus.

M. LE PRESIDENT.- Non, sauf que la Région de Franche Comté, elle, sa mécanique elle la met en route dès maintenant et qu'il faut quand même qu'on n'est pas l'air con et que je sois le seul Président d'Agglo qui ne puisse pas venir apporter des éléments parce qu'on aura 2 mois de retard.

M. DEMESMAY.- Sur le principe de réactualiser, de réfléchir, ça va de soi que ça ne va pas poser le moindre problème.

M. LE PRESIDENT.- Je comprends votre remarque, j'entends votre remarque. Moi, je vous demande quand même qu'on vote ce rapport, en mettant la somme entre parenthèse.

M. VAN HERREWEGHE.- C'est 55 000 € pour l'Agglomération en tout et pour tout

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais enfin c'est 55 000 € pour l'Agglo et 55 000 € pour la Ville. Reconnaissons quand même que 110 000 €, je ne sais pas si ça les vaut, c'est quand même une somme correcte. Vous dites que c'est pour les 2, oui mais ça fait quand même 110 000 €. Alors dites voir ?

M. VAIVRE.- Alors dans ce montant-là, il y a la partie commune Ville / Agglo. Ensuite, il y a une partie d'application, parce qu'on a bien une demande pour que ce soit de la prospective mais que ça se traduise dans des orientations précises et que cela puisse donner de l'opérationnel derrière. Donc quand on a la partie commune Ville / Agglo, il s'agit ensuite de faire un travail au niveau de la Ville et un travail au niveau de l'Agglo pour vraiment le travailler. Et donc les 110 000 €, c'est le total de ces 3 types de travaux : la partie commune, la partie Ville et la partie Agglo.

M. LE PRESIDENT.- Nos services vont quand même travailler, notre service PST va travailler, le service Ville va travailler. Bon.

M. STEPOURJINE.- Il y a une chose que je ne comprends pas. Pourquoi 3 parties ? Si j'ai bien compris la Ville de Besançon, c'est dans l'Agglomération du Grand Besançon ?

M. VAN HERREWEGHE.- Non, c'est les compétences, ce ne sont pas les mêmes.

M. LE PRESIDENT.- C'est parce que ce ne sont pas les mêmes champs de compétence.

M. VAN HERREWEGHE.- Il y a un socle commun.

M. BAULIEU.- Sans être directement impliqué, parce qu'on a déjà eu quelques échanges en groupe mixte, on en parlait tout à l'heure. Sur ce registre-là, pour dire dans quel esprit nous pourrions, dans la démarche, voir les choses. Sur l'idée donc d'un travail en commun : sur les fondamentaux, qu'il y ait quand même un partage des choses. On va dire, en prenant une image un peu ancienne, si la Ville va hue et que nous allons à dia, ça ne va pas être terrible en matière de démarche. Donc il y a un tronc commun à avoir. Ce serait maladroit si nous n'arrivions pas à ça. Dans le rapport tel qu'il est rédigé là, il est même précisé : « entre la Ville, l'Agglomération et les Communes », c'est-à-dire l'ensemble de notre territoire, ils partagent donc les fondamentaux. Après il y a les institutions qui existent. On ne va pas les balayer d'un revers de manche. Elles sont aussi porteuses de compétences propres et donc ça induit forcément qu'il y ait une déclinaison qui soit propre à chaque institution. Ça c'est cohérent, Robert, enfin moi, je le dis comme je le ressens.

Après seulement, en écho à ce que disait Sylvain, parce que ça fait partie des choses qu'on tenait à rappeler dans des concertations (ou même encore l'autre soir), il doit donc y avoir une approche spécifique- ce coup-ci, je rentre un peu dans la déclinaison méthodologique. Après avoir rappelé les fondamentaux communs, les axes spécifiques à chaque institution, ce qui fait bien 3 volets : 1 partagé et 2 spécifiques. Il faut que nous ayons donc une démarche qui aille du rêve à l'action. Je vais prendre cette image-là, c'est-à-dire qu'il s'agit d'imaginer l'avenir sans se mettre aucune contrainte. Et finalement notre avenir rêvé, qu'est ce que c'est ? C'est donc une étape qui est intéressante et ensuite on doit pouvoir en retirer des orientations qu'il s'agit donc de confronter avec nos capacités, de sorte que nous ayons des déclinaisons / actions réalistes, tout simplement. Nous avons rêvé notre avenir. Et que pouvons-nous faire dans ce sens là pour que notre projet concrétisé ? De sorte que nous soyons capables de dire ce que nous allons faire, parce que nous allons le faire effectivement. Je livre devant vous une petite contribution qu'il m'est arrivé de livrer dans d'autres lieux.

M. LE PRESIDENT.- Pour répondre à Robert, pourquoi il y a 3 choses ? Il faut qu'il y ait le socle, ou le chapeau commun, mais ensuite il y a 2 prospectives qu'il faut réactualiser. Il y a le Contrat d'Agglomération de l'Agglomération, avec ses compétences, et il y a « Besançon 2020 » qui va devenir « Besançon 2030 », avec ses compétences. Dans « Besançon 2020 », on n'a pas parlé de la compétence transports, ni de l'économie, ni de ces choses-là. Ce n'est pas la compétence de la Ville, c'est la compétence de l'Agglomération. Par contre, *a contrario*, dans ce que va faire l'Agglo, on ne va pas parler du social, on ne va pas parler de culture, on ne va pas parler de gardes d'enfants. Ce sont 2 démarches. Enfin, la culture on en parle dans les 2, mais c'est pas au même niveau. Il y a 2 démarches : 1 Contrat d'Agglomération qu'il faut réactualiser, 1 projet de Ville qu'il faut réactualiser, chacun avec leur particularité, qu'il faut faire venir jusqu'à une vision 2030, comme tu dis, du rêve à l'action, et au-dessus il faut qu'il y ait un chapeau commun. C'est vrai peut-être qu'à terme, il n'y aura peut-être plus ces 2 parties. Rappelez-vous, on était en 2001 quand même, on n'avait pas du tout la même façon de voir les choses. On a quand même, dans notre réflexion, vachement progressé depuis 2001 en matière d'intercommunalité puis de construction de tronc commun. Donc ce qui va être fait par la Ville, entre autres par les services de la Ville, c'est sur certain nombre de domaines qui étaient dans notre projet « Besançon 2020 », il y en a d'autres qui sont dans le Contrat d'Agglomération, qui était à horizon 2015. Il faut donc maintenant réactualiser les 2.

Moi, où j'ai quand même peut-être un doute, c'est effectivement quand même sur le montant de l'étude. Parce que ça, moi, je suis un peu comme tout le monde, je trouve que ça fait beaucoup d'argent quand même. Même si c'est divisé en 2, ça fait encore quand même beaucoup d'argent.

M. DILLSCHNEIDER.- Un petit exemple quand même, et c'est ce qui a été dit hier soir, il y a une étude qui a été faite par un prestataire à la Région où on a retrouvé des blocs complets d'éléments venant de l'Audab, à la virgule près.

M. BAULIEU.- Il faut les assigner.

M. DILLSCHNEIDER.- Moi, ça me dérange pas.

M. BAULIEU.- Si, si, si la propriété intellectuelle, ça existe

M. LE PRESIDENT.- Remarques, si il y a des choses vraies qui sont dites par l'Audab, elles restent vraies.

M. BAULIEU.- Non mais quand c'est à la virgule près qu'ils te le vendent...

M. LE PRESIDENT.- Mais attendez, moi ce que je pense c'est qu'il ne s'agit pas de mettre l'Audab de côté.

M. DILLSCHNEIDER.- Non, ce n'est pas ça, ce n'est pas le fait de mettre l'Audab de côté qui me chagrine, c'est le fait de serrer les boulons à la Commission 6...

M. LE PRESIDENT.- Moi, ce que je pense quand même, tu as raison là-dessus et ce n'est qu'un début encore, si ça peut te rassurer, ce n'est qu'un début en matière de serrage de boulons. Mais je pense quand même, honnêtement, qu'on peut revoir ça. A la question de Robert, pourquoi 2, bien sûr que la Ville fait partie de l'Agglo, heureusement, elle fait même 75 % ou 85 % de l'Agglo, 75 % en tout cas. Mais moi, je pense qu'il faut revoir le montant. Rappelez-vous quand on faisait avec Jean-Claude Roy des études « ménages » à 120 000 €, c'était pareil. On sait bien ce qu'il y a des gens qui vivent grassement là-dessus. Ce matin ils sont venus m'interroger sur le canal Saône / Moselle, j'en ai dit tout le bien que je pensais. Donc, ils collationnent des informations, ils les remettent en forme, il y a un vrai travail à faire. Est-ce que ce travail-là, d'une part, il vaut 110 000 € ? Et ce qu'on veut aussi, surtout, ce n'est pas qu'ils nous fassent la collation de tout ça, parce que ça à la limite, nous, on peut le faire, c'est surtout qu'ils nous amènent, parce qu'ils ont un regard extérieur, moi ce qui m'intéresse c'est le prolongement vers l'extérieur, je vous le dis franchement, c'est d'avoir des personnes qui ont un regard extérieur, qui ont vu d'autres expériences ailleurs, dans le sud, dans le nord, dans l'est, dans l'ouest, voire même à l'étranger, et qu'ils nous amènent ça, plutôt que de faire le recensement de toutes les études qui ont été faites, de faire des copier / coller et de remettre ça en forme. Donc la vraie question qui est posée et sur laquelle je peux m'interroger, c'est « est-ce que le montant est le bon quand même ? », parce que même si le montant est partagé en 2 ça fait quand même encore 110 000 €.

M. TAILLARD.- Je pense qu'on n'est pas loin de partager le même objectif, mais pas forcément avec la même analyse dans le détail. Moi je dis que dans ces bureaux d'études extérieurs, avoir une personne qui a une vue extérieure, qui a une expérience extérieure, qui soit un animateur de la réflexion, je dis « parfait ! ». Je dis bien « un animateur de la réflexion », pas le gars qui va nous faire du copier / coller et qui va nous pisser du texte au kilomètre. Par contre, si je reprends l'expérience du Contrat de l'Agglomération avec l'inventaire des projets, les rêves, les chiffrages, etc. Et je reprends cette fameuse histoire de la passerelle qui nous a tous occupés et pour laquelle on a 1 M€ dans le Contrat d'Agglo, alors qu'elle nous a coûté 3 fois plus. Notre faiblesse, c'est qu'on n'a pas su, à un moment donné, faire évaluer le coût de passage du rêve à la réalité. Donc, moi, je préférerais qu'on dise le lot n°1 de la consultation, c'est le choix d'un animateur qui a une assise assez large et qui pourra nous faire profiter d'expériences et ouvrir nos regards. Sachant qu'après, c'est une réflexion en interne. La mise en forme, on a un tas de gens ici, dans les services, qui savent faire des rapports de synthèse, j'espère bien, il y en a toujours eu et il y en aura encore. Et puis, par contre, mobiliser un autre volume de crédits pour ce que j'appellerais « affiner des évaluations ou des éléments de faisabilité des différentes entités qu'on aura recensés », mais je séparerais les 2, ça ne fait pas appel à la même compétence, mais c'est dans l'architecture. Je séparerais les 2, parce que pour moi ce sont 2 missions, 2 compétences.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais c'est séparé, mais c'est en même temps dans le même dossier.

M. TAILLARD.- Oui, c'est dans la même ambition.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais même plus que ça. Lorsque qu'on lance un appel d'offres pour construire, par exemple, la gare Viotte, dedans il y a des architectes, mais aussi quelqu'un qui a la compétence « urbanisme », quelqu'un qui a la compétence « programmiste » pour chiffrer, il y a quelqu'un qui a la compétence « environnement », et donc je pense qu'il faut justement, au niveau du cahier des charges, et je suis d'accord avec ce que tu dis : ce n'est pas la même personne qui peut nous faire rêver et qui peut mettre les chiffres, je suis d'accord là dessus.

M. TAILLARD.- Mais là où j'ai une nuance par rapport à toi, c'est : par exemple, sur un projet TGV, il faut avoir l'approche avec tous les corps de métier pour faire la réflexion sur l'aménagement autour d'une gare. Donc il faut qu'on les ait tous dans le marché initial, alors que là, on a une première étape de cogitation avec un animateur qui est en même temps un grand observateur, qui a du recul. Ca c'est une chose. Et puis une fois qu'on aura là-dedans sorti les gros morceaux, ceux qui nous interpellent, sur lesquels on veut avancer, aller chercher les compétences dans un second temps. C'est mon analyse.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais le problème, mais ça veut dire que ça fait 2 marchés, moi, j'aurais préféré que tout soit dans 1 seul marché.

M. TAILLARD.- Alors qu'on scinde et qu'on explicite. 1 marché à 2 volets, ce qui permet de garder la main dans la phase transitoire.

M. LE PRESIDENT.- M. VAIVRE, c'est possible ça ?

M. VAIVRE.- Oui, on peut faire un marché à lots.

M. BAULIEU.- Jean-Pierre a raison, c'est ce que d'avoir quelqu'un qui provoque la réflexion qui fait produire...

M. TAILLARD.- Produire des idées et après on les sous-pèse, on les archive.

M. BAULIEU.- C'est vachement plus important que d'avoir quelqu'un qui vient nous vendre sa soupe.

M. LE PRESIDENT.- Pour trouver quelqu'un qui va nous faire la synthèse de tous les documents, à la limite, il n'y a pas besoin de mettre 110 000 je vous propose 2 choses : on regarde le montant de l'étude et il peut y avoir dans ce marché, comme on le fait pour tous nos projets quasiment, une équipe pluridisciplinaire qui se présente, dans laquelle il y a un animateur et on peut faire à l'intérieur peut-être 2 sous-parties, parce que des fois tu as un bon architecte et un mauvais urbaniste ou un bon urbaniste et un mauvais architecte. Mais en tout cas, moi, ce que je demande c'est qu'on ne perde pas trop de temps, parce qu'on va vite arriver fin d'année 2012, 2013 et nos documents, la Région ne va pas les attendre. Et quand même on a déjà souffert, moi j'ai souffert, de « Doubs 2010 » où on n'avait pas été du tout associé. Et donc moi je pense que là, il y a une démarche venant de la part de la Région de nous associer, il faut qu'on ait quand même des billes par rapport à ça. Donc moi je pense que, sur le principe je suis d'accord. M. BARIOULET, dites nous ce que vous en pensez. Est-ce qu'il faut faire un seul marché avec une équipe pluridisciplinaire ? Celui qui va être l'animateur, le mec qui va avoir des idées, ce n'est pas forcément un mec qui sait mettre des chiffres.

Mais il y a quand même quelque chose que je ne peux pas laisser dire concernant la passerelle. Ce n'est pas qu'on a mal chiffré, c'est qu'entre temps les règles du jeu ont changé et que la Loi sur l'eau, entre autres, a imposé un certain nombre de choses, comme l'accès aux personnes handicapés. Peut-être qu'on s'est trompé globalement mais les règles du jeu avaient considérablement évolué.

M. BAULIEU.- Ca ne s'appelle plus une passerelle ce qu'on a fait.

M. LE PRESIDENT.- M. BARIOULET.

M. BARIOULET.- En fait, il y a quand même 2 éléments qu'il faut qu'on garde à l'esprit : c'est effectivement le fait qu'on parte sur un socle commun et qu'ensuite on doit traduire 2 réalités différentes dans 2 organisations différentes. Donc ça, ça prêche plutôt dans le sens de garder 1, 2 voire 3 marchés car il y a aussi la Ville qui a une opinion là-dessus et il faut qu'on revienne vers elle avec ce qu'on est en train de dire pour voir un petit peu comment elle pense aussi les choses. Et de ce point de vue-là, le comité technique avec lequel on travaille peut interagir. Après, ce que vous dites sur l'animation, ça va d'en le sens aussi de construire un socle commun, qu'il y ait un animateur fédérateur qui s'équipe d'une équipe pluridisciplinaire, ça va dans le sens justement de nous aider à nous élever un petit peu de nos débats, de l'actualité immédiate dans laquelle on est, pour justement permettre la construction de ce socle commun. Moi ça me semble cohérent avec la démarche dans laquelle on allait.

Après, savoir si on est plus dans une traduction de faisabilité sur des grands projets avec un effet rétroactif de « Territoire 2030 » sur notre programmation ou si on est sur déclinaison d'orientations, laissez-nous travailler encore, parce que c'est difficile de savoir jusqu'où l'ambition peut être portée. Est-ce que vous souhaitez un nouveau projet d'agglomération, c'est à vous de nous le dire ça, on a un petit peu de mal à le proposer d'ailleurs, ou est-ce que vous souhaitez effectivement des projets concrets et sur quelle période ?

M. LE PRESIDENT.- Je me permets de vous dire, qu'aujourd'hui, effectivement, on n'en est pas là. On doit me donner l'autorisation de mettre en place un groupement de commandes. Ensuite, lorsque ce groupement de commandes aura été mis en place, avec le comité technique, je crois qu'il faut que nous puissions réfléchir sur un cahier des charges, un cahier des charges qui, lui, devra être validé, d'une part, par la Ville pour sa vision Ville, pour ce qui la concerne, validé, entre autres, par l'Agglo, par les Commissions que l'on associera en ce qui concerne l'Agglo, mais construit en commun avec effectivement le pôle PST, avec la participation de l'Audab et c'est ce cahier des charges-là que nous lancerons. Et ça, ça fait déjà beaucoup de travail, comme le dit M. BARIOULET, il faut qu'on les laisse un peu bosser là-dessus pour avancer et ensuite on lancera un appel d'offres pour trouver les gens qui répondent à ça, les cabinets qui répondent à ça. Aujourd'hui, on n'en est pas à passer commande à un cabinet, on n'est pas prêt pour ça. C'est en quelque sorte un document plutôt administratif - même totalement administratif - pour m'autoriser à passer un groupement de commandes. Alors après, c'est peut-être quand même dans les missions du coordinateur qu'il y a peut-être des choses à travailler un peu, parce que là quand même on est un peu trop précis à ce moment-là et il faut peut-être revenir là-dessus.

M. BAULIEU.- C'est sur l'objet, car ça c'est classique, les missions du coordinateur c'est classique.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais je veux dire que le cahier des charges doit être discuté. Bon alors là, c'est juste du copier / coller, mais au niveau de l'objet. Comment fait-on valider ?

M. VAN HERREWEGHE.- C'était le bureau qui le validait

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais si on n'est pas d'accord.

M. BAULIEU.- Il faudrait retravailler l'objet, dans la déclinaison, tel que c'est formulé.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais on va reprendre 1 mois encore. Attendez, parce que demain on va se retrouver face à la Région, on ne sera pas prêt. Alors est-ce qu'on ne peut pas demander quand même qu'il y ait une commission pour travailler dessus ?

M. TAILLARD.- Ce soir, vous avez compris les éléments. On souhaiterait que l'objet soit un peu modifié, donc à partir de là, si vous avez compris ce qu'on a voulu exprimer, on pourrait...

M. BAULIEU.- C'est ça, je rejoins le point de vue de Jean-Pierre, donc avec tout ce qui a été dit, vous avez enregistré les choses, vous pouvez rédiger et puis, par mail, vous l'envoyez à tout le monde.

M. LE PRESIDENT.- Et puis éventuellement, vous le faites valider par la Ville, d'une part, vous le faites valider par la Commission, en fonction de ce qu'on a dit, et puis on peut avancer. Parce que moi j'ai toujours peur d'être en retard et d'être mis un peu au pied du mur et qu'on me dise l'Agglo n'est ENCORE pas prête. Donc moi, je comprends le caractère un peu rapide, mais on est un peu poussé par rapport à ça. Il ne s'agit pas aussi - je le répète - de s'asseoir, au contraire, sur le travail qui a été fait, mais ce n'était pas ça l'objet de ce rapport, ce n'est pas d'analyser le travail qui a été fait depuis le début de l'année, c'est autre chose.

Bon vous êtes d'accord comme ça ? Et puis vous regardez, à ce moment-là, au niveau de votre commission. M. BARIOULET vous regardez avec Nicolas BODIN et les membres de la Commission pour valider quelque chose.

M. TAILLARD.- Après la mise en forme, les gens ici sont capables de la faire,

M. LE PRESIDENT.- Ah, tu sais, les gens on les a là, mais est-ce qu'ils auront le temps de la faire, ça c'est un autre problème. Parce que déjà on n'a pas tant de gens que ça quand même, qui travaillent, donc il faut qu'on regarde si on a les moyens en interne. Après, est-ce qu'on les a vraiment, moi j'en sais rien. Parce que je sais que lorsque je veux des notes, des fois ça met un peu de temps. Ce n'est pas parce que les gens ne font rien, mais ils sont pris sur d'autres choses. Ne perdez pas de vue qu'on travaille aussi beaucoup sur nos pôles métropolitains, qu'on travaille beaucoup là-dessus, et qu'on ne peut pas être partout donc il faut qu'on regarde si on peut, mais si on ne peut pas, je préférerais quand même qu'on ait quelqu'un qui mette ça en forme assez rapidement, c'est pas ça qui va coûter le plus cher.

M. TAILLARD.- L'idée c'est d'avoir à chaque niveau de la procédure le bon interlocuteur pour qu'on se rapproche du résultat.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais je suis d'accord, ce n'est pas ça. C'est clair pour vous ? Ou est-ce que vous voulez qu'on reprécise ? C'est bon ? Sylvain pour toi c'est clair ?

M. VAIVRE.- Oui pour moi c'est clair.

M. LE PRESIDENT.- Bon. Vous regardez ça, vous le faites valider à la fois par la Ville. En fait, il s'agit de retravailler l'objet. Vous le faites valider par la Ville, vous le faites, à ce moment-là, valider par la Commission et moi je demande à Nicolas BODIN de bien expliquer qu'il ne s'agit pas de s'asseoir sur le travail qui a été fait, on n'en est pas là. Au contraire, je pense que ce travail, on est bien en amont là, on passe un groupement de commandes. Tout le travail qui a été fait depuis un an doit nourrir justement ces réflexions-là. Mais là, on n'en est pas encore à tirer les conclusions, on en est à trouver les gens qui vont nous assister pour justement travailler là-dessus. Bon. Si, effectivement, vous avez pensé qu'on s'asseyait là-dessus, vous avez eu raison de râler, mais ce n'était pas l'objet du débat, ce n'est pas du tout ça. Et puis vous regardez également le montant, moi je persiste à dire que ça me paraît un peu exagéré.

M. BAULIEU.- Ca dépend ce qu'on demande mais si, forts de ce qu'on vient de dire, on mobilise des groupes avec quelqu'un qui va faire de l'animation, c'est-à-dire qui va animer des groupes, qui va les faire produire, etc., ne vous illusionnez pas sur le prix.

M. VAIVRE.- C'est exactement ça.

M. LE PRESIDENT.- Tout change ! Même Gaby en rajoute !

M. BAULIEU.- Non, mais on le fait ou on ne le fait pas. Mais, attendez, je pourrais vous parler longuement de ce qu'est une démarche projet, je pourrais vous en parler longuement, oui, à partir de certaines expériences.

M. LE PRESIDENT.- Personnelles.

M. BAULIEU.- Oui personnelles, tout à fait.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais il n'est pas interdit, quand même, Sylvain, de regarder si on ne peut pas optimiser ça quand même. Mais ce que je sais c'est que si on met 100 000 €, ils vous en mettent toujours pour 100 000 €. C'est comme les études traditionnelles si c'est 30 000 €, ils vous en mettent toujours pour 30 000 €.

M. BAULIEU.- Je suis d'accord pour qu'on signe à 25 000 €, Sylvain.

M. LE PRESIDENT.- Bon. Est-ce qu'on est d'accord là-dessus ? On rajoutera au comité de pilotage 2 personnes de l'Agglo, on fera le nécessaire du côté de la Ville pour qu'il y ait un équilibre, et puis donc on essaye d'avancer. Bon. On a vu l'ensemble du projet. Donc on est d'accord ? Robert va-y.

M. STEPOURJINE. Moi je me pose quand même une question, quand on voit dans le résumé, page 137 : « devant se traduire par un socle commun d'orientations partagées entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon et les communes ». Alors, il y a une coquille vide là au milieu.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais c'est vrai tu as raison, mais on dit toujours ça comme ça. Non, mais le Grand Besançon inclut les communes ET Besançon, je suis d'accord avec toi.

M. STEPOURJINE.- Le Grand Besançon, il est représenté par qui ? La Ville de Besançon, on sait qui c'est. Et les communes, c'est nous. Et donc, le Grand Besançon, il est représenté par qui ?

M. BAULIEU.- On peut peut-être faire un séminaire ce soir sur le sujet.

M. STEPOURJINE.- Ca veut dire que nous, les communes, on aura peut-être notre mot à dire.

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr. Dans le cadre des élus du Grand Besançon.

M. STEPOURJINE.- Alors il ne faut pas mettre le Grand Besançon au départ.

M. BAULIEU.- Si, je trouve que c'est bien de mettre le Grand Besançon au départ, on va peut-être re-débattre, après tout. Ca ne fait jamais que 4 heures, donc on a encore du temps. Mais cette réalité, j'avais cru tout à l'heure l'évoquer, Robert. Que notre territoire évolue peut-être vers une unité institutionnelle qui aura toutes les compétences, peut-être bien. Il m'est arrivé de dire, il n'y a encore pas si longtemps, qu'on pourrait peut-être aller plus vite sur certaines choses, etc. Mais la réalité au fond, qu'est ce que c'est ? C'est que nous avons donc un territoire organisé en intercommunalité, avec des compétences, et que nous avons d'autres institutions que sont les communes, avec une commune particulière qui est la Ville de Besançon et les petites communes. Et donc il nous faut réussir sur ce territoire à avoir un degré de partage d'orientations générales de base, etc., les plus larges possibles. Plus ça sera large, plus ça embrassera une unité de choses, mieux ça sera, on verra, voilà jusqu'où on peut aller. Mais après, on ne peut pas nier le fait qu'il y ait des institutions différentes qui ont leurs compétences respectives et donc on ne peut pas faire l'impasse sur ces 3 intitulés.

M. LE PRESIDENT.- Le fait qu'on mette les communes ça veut bien dire justement que les communes auront leur mot à dire. Quand tu dis le Grand Besançon, c'est l'institution Grand Besançon, que nous représentons, il y a la Ville de Besançon et il y a aussi les communes. Je ne vois pas pourquoi tu dis ça parce que, au contraire, c'est l'affirmation du fait que les communes, elles aussi, ont leur mot à dire. Même si, au fond, c'est vrai, on sait très bien que le Grand Besançon c'est la Ville et les communes. Mais dans les faits, il y a quand même une commune qui fait 123 000 habitants et d'autres qui sont plus petites et une institution à côté qui s'appelle le Grand Besançon. Mais moi je pense que mettre le Grand Besançon, la Ville de Besançon et les communes, ça définit quand même assez clairement les choses.

M. BAULIEU.- Moi je crois que la réalité est celle-là aujourd'hui.

M. TAILLARD.- Je pense que ça pourrait se résumer simplement par le Grand Besançon et ses communes composantes.

M. LE PRESIDENT.- Sauf que pour les communes composantes, il faut bien mettre Besançon parce que la Ville de Besançon va quand même mettre 50 % des financements. Tu ne peux pas ne pas citer la Ville de Besançon, ce n'est pas pour moi que je dis ça. Si, moi, je vais faire signer une convention au Conseil Municipal dans laquelle la Ville n'apparaît pas, je vais avoir des difficultés quand même. Mais on ne va pas faire signer la convention à la commune d'Avanne, donc on ne la nomme pas. Bon. Ecoutez, moi je crois que ce qui est essentiel quand même c'est de savoir ce qu'on veut. Bon. Je crois que le débat était utile. Est-ce que vous avez bien compris quand même les jeunes ?

M. BAULIEU.- C'est flatteur ce qu'il vient de vous dire, Sylvain, quand même. Ce n'est pas à nous qu'il dirait ça.

M. LE PRESIDENT.- Nicolas c'est clair ? Bon. Et redites bien quand même - car moi je n'aime pas les malentendus - à la Commission qu'il ne s'agit pas de s'asseoir sur le travail qui a été fait. Ce travail va servir de matière première à tout ça, le travail qui a été fait depuis le début de l'année. Bon on est d'accord.

**Examen de rapports de la Commission n°06
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.**

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Agréments PLS - Programmation 2011 de Droit commun

M. STEPOURJINE.- Nous vous proposons 5 dossiers représentant 66 logements en BBC. Toutes ces opérations sont décrites page 150 ; elles se situent sur Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Elles sont adoptées.

**Examen de rapports de la Commission n°07
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.**